



Usurpation d'identité numérique

Par tintin59

Un membre de ma famille travaille dans un grand groupe exploitant les applications de l'hyperfréquence et de leurs applications commerciales via la constitution de data base: et leur commercialisation : téléphonie mobile, 5G, etc. A ce titre, il me répète de temps à autre qu'il dispose de pouvoir important sans plus de précision. Imaginez un membre de votre famille que vous croisez une fois par an et qui en guise de retrouvaille, vous explique qu'il a du pouvoir, c'est étrange... Son partenaire (que j'ai du croiser 2 fois il y a quelques années) peine à décrocher des contrats dans le même champ d'activité bien qu'il ait déployer une forme de polyvalence dans le domaine des drones de surveillance ou de la sécurisation des commerces de luxe. Désireux de décrocher des habilitations pour investir d'autres marchés, il m'envoie le mail suivant :

Bonjour Didier,

> Comment allez vous en ces temps obscurs ?

> De notre côté tout baigne !

> J'aurai besoin pour une demande d'habilitation de quelques infos sur la famille de mon partenaire, donc son frère, belle-soeur , etc...:

> - Date et lieu de naissance

> - Nationalité

> - Adresse

> - Depuis quand ?

> - Profession

> - Employeur

> - Depuis le ?

>

> D'avance merci !

> Bonne soirée.

Médusé par le contenu du questionnaire digne des renseignements généraux, une main courante fut déposée et enregistrée auprès du commissariat de proximité. Dans l'intervalle, le monsieur disparaît mais je reçois un appel téléphonique que j'ai pu enregistrer (sentant le coup venir). Cet appel m'indique qu'à défaut de réponse, ce charmant couple s'est autorisé à répondre de lui-même au questionnaire en indiquant également mes revenus (ce qui suppose d'avoir accès à des bases de données privatisées mais cela leur est techniquement possible ; l'allusion aux « pouvoirs »). Au final, il n'est pas improbable qu'un profil adapté destiné à rassurer l'institution susceptible de délivrer les habilitations ait été distribué... L'effraction est donc double au sens où des personnes s'autorisent sinon à accéder à des infos privées (ce que je ne peux techniquement démontrer) du moins à les falsifier pour parvenir à leurs fins de sorte et c'est le pire, que je me retrouve malgré moi à cautionner les agissements d'un entrepreneurs en quête de nouveaux marchés axés vraisemblablement sur le développement des applications en lien à la sécurité globale. Je ne suis plus qu'un amas de données numériques dépourvu totalement de libre-arbitre et instrumentalisé au mauvais gré de cet entrepreneur. Que me conseillez-vous ?

Merci d'avance,
didier

Par ESP

Bonjour

Il sera difficile pour nous, de vous aider.

Avez vous contacté la CNIL ?

Le meilleur conseil que je puis vous donner, est celui de voir un avocat.

Par nate9595

Face à ce type d'agissement, il est possible de prendre des mesures proactives, ou en cas de constatation d'une

infraction, de prendre des mesures en réaction.

Les institutions fournissent des recommandations, proactives - concernant la sécurité des comptes personnels, et réactives - concernant les mesures de retrait de contenu ou de dépôt de plainte.

[url=https://freelanceinfos.fr/]freelance infos[/url]